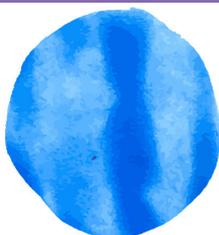
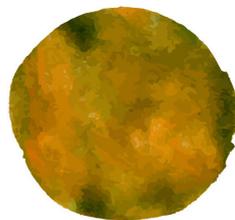




LE DIVAN FAMILIAL

Revue de thérapie
familiale psychanalytique



TYRANNIE DE LA NORME ?

43/ AUTOMNE 2019



• EDITIONS IN PRESS •

Tyrannie de la norme ?

Le Divan familial est accessible sur Cairn.info

Publié par la Société française de thérapie familiale psychanalytique
(SFTFP).

Paraît deux fois par an, en automne et au printemps.

Indexé dans la banque de données de l'American Psychological
Association, psycINFO.



LE DIVAN FAMILIAL

Revue de thérapie familiale psychanalytique

43

Automne 2019

Tyrannie de la norme ?

Publié avec le concours du Centre national du Livre



Éditions In Press
74, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris
Tél. : 09 70 77 11 48
E-mail : inline75@aol.com
www.inpress.fr

Maquette : Atelier Christian Millet

LE DIVAN FAMILIAL N° 43

ISBN 978-2-84835-553-5

ISSN 1292-668X

© 2019 IN PRESS ÉDITIONS

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement des auteurs, ou de leurs ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Sommaire

Introduction	
<i>Françoise Aubertel</i>	9
Qu'est-ce que la norme ?	
Être ou devoir être	
<i>Chantal Diamante</i>	15
Normes, règles et emprise dans la famille	
<i>Jean-Louis Sourgen</i>	25
La famille victime de ses normes	
La famille tyrannique et le maître ès normes	
<i>Alberto Eiguer</i>	41
Démasquer la norme : le travail de la norme et du désir en TFP	
<i>Laurence Knera</i>	53
Entre idéaux familiaux et sirènes du djihad	
<i>Élisabeth Darchis</i>	65
La clinique à l'épreuve des nouvelles normes. Garder sa créativité	
<i>Catherine Gianese-Madelaine</i>	83
Éthique de la parentalité, vers de nouvelles normes	
Paternités affiliatives	
<i>Emigliu Filidori</i>	97
L'être père : de la norme et de l'organisation du sexuel infantile familial	
<i>Bruno Le Clef</i>	109
Entre normes et subversion, nombreux sont les chemins de traverse	
<i>Ouriel Rosenblum</i>	121

En formation et dans les institutions

Propositions éthiques pour la formation à la TFP <i>Anne Loncan</i>	135
Normes institutionnelles, normes du superviseur <i>Alain Lafage</i>	147
Institution : pratiques normées, pensée réifiée ? <i>Nicole Taliana</i>	159

Un peu d'histoire

Normalisation ou l'agonie du printemps de Prague <i>Gérard Mevel</i>	177
---	-----

Ouvertures et débats

De l'interdit de savoir à l'interdit d'être. L'échec de la transmission symbolique en contexte d'exil et d'après-guerre d'Algérie <i>Safia Metidji et Rosa Caron</i>	193
Lien gémellaire et rapport au double : des scénarios parentaux aux élaborations des enfants <i>Eva Roy et Alain Ducouso-Lacaze</i>	207
Réflexions à partir de <i>L'Ombre d'un doute</i> , un film d'Alfred Hitchcock <i>Daniela Lucarelli</i>	221

Notes de lecture

<i>Catherine Pfister et Véronique Lopez-Minotti</i>	237
---	-----

Note cinématographique

<i>Martine Mercier</i>	243
------------------------------	-----

Table of contents

Introduction <i>Françoise Aubertel</i>	9
What is the norm?	
To be or to have to be <i>Chantal Diamante</i>	15
Norms, rules, and hold in the family <i>Jean-Louis Sourgen</i>	25
The family victim of its standards	
The tyrannical family and the master of norms <i>Alberto Eiguier</i>	41
Unmask the norm: the work of norm and desire in psychoanalytic family therapy <i>Laurence Knera</i>	53
Between family ideals and jihad's call <i>Élisabeth Darchis</i>	65
Clinic put to the test of new norms: staying creative <i>Catherine Gianese-Madelaine</i>	83
Ethics of parenthood, towards new standards	
Affiliative paternities <i>Emigliu Filidori</i>	97
The father being: the norm and organization of the family infantile sexuality <i>Bruno Le Clef</i>	109
Between norms and subversion, side roads aplenty <i>Ouriel Rosenblum</i>	121
In training and in institutions	
Ethical proposals for training in Psychoanalytic Family Therapy <i>Anne Loncan</i>	135

Institutional norms, supervisor's norms <i>Alain Lafage</i>	147
Normative standards practices, reified mind? <i>Nicole Taliana</i>	159
A little bit of history	
Standardization, or the Prague Spring's agony <i>Gérard Mevel</i>	177
Openings and debates	
From the interdict of knowing to the interdict of being: the failure of the symbolic transmission in the context of post-war Algeria exile <i>Safia Metidji et Rosa Caron</i>	193
Twin link and connection to the double: from parental scenarios to children's elaborations <i>Eva Roy et Alain Ducouso-Lacaze</i>	207
Considerations from <i>Shadow of a Doubt</i> by Alfred Hitchcock <i>Daniela Lucarelli</i>	221
Reading notes	
<i>Catherine Pfister et Véronique Lopez-Minotti</i>	237
Cinematographic note	
<i>Martine Mercier</i>	243

Introduction

FRANÇOISE AUBERTEL

Des théories prépondérantes ont longtemps encadré les modalités du travail autour de la souffrance psychique. Ainsi la psychanalyse, y compris lorsqu'elle est orientée dans le sens de l'écoute et de la compréhension du groupe familial, est pour de nombreux cliniciens une référence majeure. Mais, au fil du temps, les prescriptions normatives dans la conduite du soin se sont développées, mettant souvent à mal la mise en œuvre des présupposés théoriques qui nous animent.

Parler de norme renvoie à trois acceptions principales : d'une part elle est statistique, « moyenne », d'autre part référence à un idéal ou à un modèle, enfin elle peut être prescription. Si ces deux premières acceptions peuvent représenter un balisage, un étayage pour la pratique, une aide dans les décisions, la troisième, en revanche, augure d'une évolution autoritaire en inadéquation avec la réalité.

Le Divan familial 43, dont la densité et la richesse sont à souligner, s'emploie à cerner les caractéristiques de la norme, notamment en clinique, et le caractère arbitraire et déshumanisant qu'elle est susceptible de revêtir.

En ouverture, C. Diamante décrit les différentes facettes de la norme et montre qu'elle est un facteur de lien social apportant reconnaissance et appartenance. En revanche, lorsqu'elle devient tyrannique, imposant sens et valeurs, le sujet passe de l'« être » au « devoir être ». Ses comportements, choix de vie et opinions obéissent à la norme et restreignent sa subjectivité.

J.-L. Sourgen, par son analyse clinique des fonctionnements familiaux selon leur rapport à la norme, contribue à mieux définir celle-ci dans nos pratiques. Il établit une distinction entre les familles qui s'organisent dans

la *différence* et restent contenues dans des enveloppes étanches où les choix des individus sont bridés par l'emprise, et celles qui respectent un *écart* autorisant la prise de distance et disposent d'une enveloppe familiale suffisamment poreuse aux influences externes.

A. Eiguier souligne que la norme n'est tyrannique que par son mode de transmission, quand le despote devient le maître ès normes, faiseur de lois. Il distingue les familles régies par la honte et l'honneur et celles qui sont organisées par la culpabilité. Les premières imposent une *doxa*, pensée dominante qui entrave l'intériorité ; elles exercent un regard inquisiteur au détriment des espaces subjectifs. Les secondes sont soumises à la Loi qui réprime les comportements déviants, mais laisse libre cours à la subjectivité. Certes, la norme rassemble et, quand il faut contrôler sa tyrannie, la révolte s'appuie tant sur les origines que sur la créativité.

Par le récit d'une TFP où la famille est soumise à la honte et au secret, L. Knera illustre la détresse et la colère de ses membres, en particulier l'un des enfants. C'est un long processus qui permet l'ouverture du débat entre les aspects aliénants de la norme et ses aspects individualisants. La mythopoïèse renaît au sein d'un cadre sécurisant où l'existence de pseudo-lois au caractère aliénant et non symbolisé a pu être reconnue. Le processus thérapeutique offre à chacun de prendre son propre chemin.

Un autre récit de TFP, proposé par E. Darchis, décrit la projection de la violence familiale sur la thérapeute et la nécessité pour cette dernière d'y faire face pour contenir l'effondrement. Des traumatismes transgénérationnels ont contraint la famille à se replier dans un fonctionnement idéologique d'une extrême rigidité, poussant l'enfant adolescent à rechercher sa survie en adhérant à une idéologie meurtrière. Mourir, faire mourir pour pouvoir vivre, tel est le paradoxe dans lequel l'adolescent est enfermé. Le travail de thérapie dénouera peu à peu ces entraves, non sans drame ni vécu d'impuissance de la thérapeute.

C. Gianese-Madelaine décrit les difficultés rencontrées par les consultants et thérapeutes en institution, lorsque la rencontre initiale est infiltrée d'un « diagnostic » précédemment réalisé et accompagné d'injonctions familiales. Une illustration clinique montre que la créativité du clinicien associée à l'étayage collectif est vitale pour lui-même comme pour le sujet en souffrance.

E. Filidori ouvre un autre débat autour de la question d'une filiation « atypique », celle d'un homme seul qui souhaite adopter, rencontré dans le cadre de sa demande d'agrément. L'auteur analyse parallèlement une autre parentalité paternelle, celle du récit autobiographique d'O. Poivre d'Arvor.

Dans ce croisement de destins, l'auteur cherche à comprendre les enjeux d'une quête de paternité ne passant pas par la sexualité. Et il se demande ce qui se joue, du côté de l'enfant, qui va hériter de cette histoire parentale singulière. Ce point de vue est complété sur le même thème par B. Le Clef qui introduit de manière pertinente la référence aux travaux de J. Laplanche relatifs au sexuel infantile parental. Ces deux articles se répondent, illustrant l'idée que les histoires de cas peuvent générer des interprétations multiples. O. Rosenblum prolonge ces investigations théorico-cliniques vers de nouvelles normes relatives au lien de filiation suite à la déconstruction de lieux de la norme tels que le lien matrimonial et la dualité des sexes.

En institution psychiatrique, N. Taliana décrit l'impact délétère d'une pression opératoire sur les patients comme sur les professionnels du soin. La chronicité de la maladie mentale ayant un effet mortifère sur la vitalité psychique des soignants, la survie psychique ne peut se passer d'un travail d'équipe. Mais la réification est partout, les échanges sont perçus comme du temps perdu, non rentable. Préserver la place de l'humain exige alors une grande dépense énergétique, avec parfois le sentiment d'être déviant. C'est pourquoi la formation des professionnels doit être l'objet d'une attention majeure. Normes et valeurs sont en cause pour établir et respecter des règles d'éthique dans les contenus comme dans les méthodes. A. Loncan trace les axes nécessaires à cette difficile entreprise pour qu'elle représente une expérience humaine particulière : une réelle formation vise un processus de transformation et non la seule acquisition d'un savoir. Ce processus trouve souvent son prolongement, malgré les aléas, dans les supervisions d'équipe décrites par A. Lafage.

G. Mevel a écrit un hymne à la créativité artistique, qui, tout au long du calvaire de la Tchécoslovaquie, a permis de maintenir un ferment de vie : des écrivains et cinéastes, hommes politiques et simples citoyens ont aidé leurs contemporains à résister, à transmettre, à raconter l'histoire et à constituer un groupe contre l'opresseur.

L'ensemble de ces textes s'est essayé à décrire et comprendre où et comment la norme se dévoie, pour esquisser des pistes de travail et de ressourcement.

La section *Ouvertures et débats* accueille des thèmes variés.

E. Roy et A. Ducouso-Lacaze proposent l'hypothèse que, chez les parents de jumeaux, les scénarios narcissiques s'organisent autour d'une pression à traiter la question du double, exigeant d'eux un travail particulier d'appropriation subjective.

À partir de l'étude du film d'A. Hitchcock, *L'Ombre d'un doute*, D. Lucarelli nous transmet une réflexion très fine sur la fonction métaphorique et de production onirique du film. Le poids du secret au sein d'une famille, ses ressorts et son dévoilement progressif sont interprétés de manière magistrale.

Préfigurant le numéro 44 sur *La migration, un défi pour la famille*, S. Metidji et R. Caron décrivent les conséquences des censures familiales dans la transmission, particulièrement dans un contexte de guerre et d'exil : la génération qui a vécu la violence n'ayant rien pu en élaborer, elle laisse la suivante face à un trou et un interdit de penser et de se représenter.

Pour terminer, évoquons la pensée de G. Canguilhem (*Le Normal et le pathologique*, 1966), qui a contribué à recentrer la conception de la médecine, non plus sur la maladie mais sur le patient. Pour cet auteur, la vie est un débat avec le milieu impliquant conflits et résistances. Canguilhem pointe une tension permanente entre la norme (avec ses connotations de valeur, conventions, construction idéologique) et la normativité (compétence individuelle à créer ses propres normes), invitant à réfléchir à l'éthique du soin, au rapport entre santé et normalité. L'homme ne se sent en bonne santé que lorsqu'il se sent « plus que normal », c'est-à-dire adapté au milieu et à ses exigences, et qu'il est capable d'être pour lui-même « normatif », capable de suivre de nouvelles normes de vie « qu'il se construit lui-même ». Être vivant, corporellement et psychiquement, c'est conserver une suffisante marge de manœuvre et d'appréciation personnelle dans la conduite de sa vie.



FRANÇOISE AUBERTEL

docteur en psychologie clinique, thérapeute familiale psychanalytique

présidente de la SFTFP

700, chemin de Château-Neuf

38560 Jarrie



Qu'est-ce que
la norme ?

Être ou devoir être

CHANTAL DIAMANTE

« À la vue de cette multitude de visages blêmes tournés vers lui, Neville s'avisa tout à coup qu'à leurs yeux, c'était lui le monstre. C'est la majorité qui définit la norme, non les individus isolés. »

Richard MATHESON

S'ENQUÉRIR, s'interroger sur le sujet des normes et des valeurs est sans aucun doute un domaine aux limites extensibles, tant ce sujet recoupe notre quotidien pour ce qu'il nous est permis de faire ou d'être. Notre propos se situera dans le champ de la linguistique et de la philosophie afin de circonscrire les différentes définitions, les emplois habituels de ces termes et d'en souligner les incidences

Norme, normalité, normativité

Les notions de normes et de valeurs sont délicates à délimiter en philosophie. Comme le souligne Monique Canto-Sperber, elles appartiennent à « la même famille : celle des notions prescriptives, par opposition aux notions descriptives ». Néanmoins, nous pourrions plus aisément les distinguer en précisant que la notion de normes renvoie aux questions de d'obligations, de règles, de droits, de devoirs... tandis que les valeurs font référence aux notions de bien et de mal, de meilleur et de pire, de beau et de laid...

Référons-nous au *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* d'André Lalande (2018) :

- La norme. Son étymologie vient du latin, *norma*, équerre formée par deux pièces perpendiculaires. Elle évoque explicitement son rapport avec le mesurable. Les trois catégories de la norme sont celles de la pensée logique (l'idée de vérité), de l'action volontaire et de la libre représentation (l'idée du bien) et d'autres sentiments (l'idée de beauté).
- Le normatif possède au moins deux acceptions :
 - a) qui constitue un énoncé, une norme : un « jugement normatif ».
 - b) qui concerne les normes : les « sciences normatives » ont pour objet les jugements de valeur en tant que tels. La critique des valeurs en question est le but de ces sciences. Le normatif est un genre qui contient deux espèces principales : l'impératif (qui a la forme d'un commandement que l'esprit se donne à lui-même) et l'appréciatif qui détermine une valeur donnée à une idée ou à une chose.

Au niveau sémantique la normativité désigne le caractère « normatif » d'un discours, d'un comportement ou d'une institution, soit le fait que ce discours, ce comportement ou cette institution sont conformes à des normes ou rendent d'autres choses ou d'autres personnes conformes à ces normes. Au niveau conceptuel, la normativité concerne le pouvoir d'imposer des normes. Les institutions, les autorités jouent un rôle important dans la capacité à déléguer à d'autres (professionnels, institutions, parents) la diffusion (consciente ou non) des normes imposées en amont.

La normalité est ce qui est permis ou habituellement fait et attendu dans une situation donnée. Être dans la norme, en ce sens, ne signifiera rien d'autre qu'être dans la moyenne de ce qui peut, doit se faire. Autrement dit, être dans la normalité, c'est adopter l'attitude la plus fréquente ou la plus régulièrement adoptée dans une situation, y compris dans ses variations habituellement connues. Le concept de norme relève ainsi du champ de l'énonciatif en nous révélant une dimension du réel tel qu'il est. La norme indique des repères pour déterminer un modèle, de l'exemplaire ou de la normalité. Ces utilisations de la norme, nous les connaissons : les courbes de poids ou encore de taille dans le carnet de santé en sont une illustration.

Il est nécessaire de distinguer la normalité de la normativité. La normativité n'est pas uniquement une description du réel mais une identification de ce vers quoi le sujet doit tendre pour être conforme à la norme, ce qui évoque la construction du surmoi. C'est un point essentiel,

car nous passons du registre de l'être à celui du devoir être. Nous abordons les effets complexes du modèle ou de la normalité et leurs glissements vers un autre sens qui, lui, comportera une dimension normative.

Le normal, le groupal et le pathologique

Le concept de norme s'applique aussi aux actions humaines. C'est ici tout le champ de la sociologie, de ses nombreuses analyses et statistiques où le sujet n'est pas entendu dans son comportement individuel mais collectif, groupal. Nous dirons de la norme qu'elle est le primat du groupal sur l'individuel.

C'est tout le travail de Durkheim d'avoir eu l'ambition de démontrer que les faits sociaux existent, qu'ils consistent en « manières d'agir, de penser et de sentir ». Lesquels s'imposent à l'individu, et ne sont réductibles ni à des faits de nature ni à une collection de faits individuels. C'est ainsi qu'un acte singulier, désespéré tel que le suicide, sera désigné par Durkheim comme un acte social lorsqu'il en démontre la régularité au sein d'une société ou d'un groupe. Chez Durkheim le suicide devient un acte normal. Ce n'est plus un acte irrégulier qui apparaît chez un sujet singulier mais un acte statistiquement inventorié dont les sociétés sont affligées. Il en résulte une normalité sociale, comme le mariage, le nombre d'enfants... Tous ces actes singuliers d'un point de vue individuel deviennent normaux d'un point de vue social/groupal. Est normal ce qui est le plus fréquent, ce qui est exceptionnel devenant par là même anormal. La norme est donc liée à la régularité et non d'emblée à une règle ou à une loi. Par conséquent, sortir de la norme serait simplement dévier d'une fréquence répertoriée. En ce sens le monstre, le monstrueux devient une forme d'irrégularité.

Canguilhem, dans son ouvrage *Le normal et le pathologique*, introduit une autre dimension de la norme. Le concept de norme appliqué à la santé relève de la capacité à lier entre elles une moyenne statistique et une description de la situation la plus fréquente. Canguilhem souligne l'idée d'une régularité des phénomènes biologiques qui, lorsqu'ils varient dans une certaine mesure, sont ce qu'il désigne comme « un état de santé ». Le sujet peut être dit normal, en bonne santé, lorsqu'il lui est possible de mettre en place des procédures adaptatives à son milieu. Les variations qui peuvent être dommageables dans un certain milieu sont susceptibles de redevenir favorables dans un milieu différent. La santé devient la capacité à rétablir la normale et à pouvoir continuer à vivre en s'adaptant aux divers changements du milieu. Nous savons que l'enfant

symptôme ou insuffisamment bon (F. Fustier) attire notre attention par le fait que ses symptômes ou ses comportements viennent remettre en question une homéostasie familiale jusqu'alors acceptée comme norme de fonctionnement, fût-elle pathologique.

«Au commencement était le verbe»

Les théories de normes et de valeurs ne sont pas réservées à la philosophie morale et s'appliquent à d'autres champs comme l'économie, le domaine social ou la linguistique. C'est ce dernier point que nous déploierons.

Les énoncés qui décrivent les faits, l'état des choses sont nommés *descriptifs* ou *factuels*. Ceux qui introduisent les notions d'appréciation (de préférable, désirable...), ou encore des notions de dépréciation sont désignés comme *évaluatifs*. Les énoncés *prescriptifs* seront ceux qui contiennent des notions d'obligations, d'interdiction ou de permission. Ces énoncés sont aussi susceptibles d'infiltrer le vocable normatif.

En sociolinguistique je me réfère ici aux travaux de Marie-Louise Moreau (1997), philosophe et linguiste, qui a mis en évidence cinq types de normes fondés sur une double conceptualisation de la langue courante, qui est à la fois une pratique du discours perçue comme plus au moins prescrite, conforme, et un discours sur la pratique (une compétence à produire un discours référé à des jugements évaluatifs).

Elle distingue ainsi plusieurs normes :

1. Les normes *objectives* (aussi appelées normes constitutives, de fonctionnement, de fréquence, normes ou règles statistiques...) désignent les habitudes linguistiques qui sont partagées dans une communauté, mais dont les locuteurs n'ont pas forcément conscience. L'emploi des subjonctifs en est un exemple.
2. Les normes *descriptives* (aussi appelées normes ou règles constatatives, objectives...) explicitent les normes objectives. Elles enregistrent les faits constatés, sans les hiérarchiser ou y associer de jugement de valeur. Ainsi, «*je suis tombé*» et «*je suis allé au cinéma*» sont considérés comme meilleurs que «*j'ai tombé*» et «*j'ai été au cinéma*».
3. Les normes *prescriptives* (aussi nommées normes sélectives, règles normatives...) construisent un ensemble de normes objectives comme le modèle à suivre, comme «*la*» norme. Les formes valorisées se caractérisent surtout par une fréquence d'emploi plus élevée dans un groupe social déterminé (les anciens, le groupe, la classe supérieure...).

4. Les normes *subjectives* (ou évaluatives) concernent les attitudes et représentations linguistiques, et attachent aux formes des valeurs esthétiques affectives ou morales : élégant *versus* vulgaire, chaleureux *versus* prétentieux... Ces normes peuvent être implicites ou explicites, auquel cas elles constituent souvent des stéréotypes.
5. Les normes *fantasmées* renvoient essentiellement à la théorie de l'imaginaire linguistique (A.M. Houdebine, 1993). Elles peuvent être collectives ou individuelles et s'étayent sur les quatre types précédents. C'est le produit de plusieurs facteurs imbriqués. Elles résultent des contraintes de la langue, de sa structure (normes objectives), mais encore des attitudes linguistiques des personnes (normes subjectives). Ces dernières sont d'ordre psycho-socio-linguistique, comme par exemple, en grammaire française, « le masculin l'emporte sur le féminin » (cf. l'écriture inclusive comme dénonciation de ces normes grammaticales).

Nous retrouverons ces différentes catégories à l'œuvre dans notre pratique de thérapie familiale, dans la mesure où celle-ci est essentiellement basée sur le langage. C'est pourquoi nous apportons une attention particulière à la fois sur le contenu de l'énoncé et sur la forme qui le soutient. Pour reprendre les termes proposés par M.-L. Moreau, lorsque la famille se réfère à une pratique du discours : « chez nous c'est comme ça... », le thérapeute va s'intéresser au discours sur la pratique, à savoir rendre possible l'accès au contenu du discours en lien avec des jugements évaluatifs.

Ruwen Ogien, qui fut directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherche Sens, Éthique a illustré d'une façon savoureuse les critères qui servent à distinguer les normes des valeurs :

L'énoncé « Ces spaghettis sont cuits *al dente* » semble avoir pour caractéristique de décrire un état des choses. C'est un énoncé factuel.

« Les spaghettis cuits *al dente* sont bien meilleurs » indique quel état des choses est désirable : c'est un énoncé évaluatif.

« Pour être *al dente*, les spaghettis ne doivent pas rester trop longtemps dans l'eau bouillante » nous dit quel état des choses est obligatoire : c'est un énoncé prescriptif.

Nous assistons au glissement d'un constat (*al dente*) à la valeur liée à ce constat (bien meilleurs) enfin à ce qu'il faut faire pour être conforme aux goûts du groupe et s'y sentir affilié.

La définition de la notion de valeur ne fait généralement pas l'unanimité. Il devient délicat de distinguer les valeurs cognitives (le vrai, le faux), morales (le bien, le mal), esthétiques (le beau, le laid). Le mot « valeur » peut aussi avoir un sens subjectif lorsqu'il s'agira de parler de préférences ou de désirs. La valeur attribuée à un objet dépend de ses performances, de son prix, de son utilité ; pour autant, sa valeur est-elle uniquement objective ? L'objet transitionnel winnicottien en est un exemple. Sa valeur et ses conditions de possibilité ont aussi subi de grandes variations pour devenir non un objet trouvé-crée, mais un objet obligé déjà-là à la maternité, une nouvelle norme de bonne santé psychique en quelque sorte.

S'interroger sur les notions de normes et de valeurs revient à s'interroger sur les règles du vivre en société. Sans oublier les questions sous-jacentes : pourquoi les humains sont-ils confrontés à des normes ? Et d'où ces normes tirent-elles leur pouvoir au point de régir tous les espaces de l'existence humaine ?

Nous devons rester vigilants concernant l'emploi du mot « norme », tant son utilisation est trop régulièrement confondue avec la normativité ou la normalité. Même si la norme peut devenir une règle, il nous faut rompre avec ce fil simpliste et réducteur au risque d'aboutir à une conception uniquement négative de la norme, qui serait alors en passe de devenir un critère de distinction entre le permis et le défendu, une ligne de fracture entre le bien et le mal. La norme n'est pas uniquement ce qui s'impose à nous de l'extérieur, mais aussi « ce qui d'une certaine façon est apprécié subjectivement, désiré ou jugé légitime » (Canto-Sperber M., 2005, 1357).

Nous dirons de la norme qu'elle est un des facteurs de la constitution du lien social, un facteur de reconnaissance et d'appartenance à un groupe. C'est là que s'origine et se perpétue sa puissance. La tyrannie de la norme reviendrait à attacher à la norme un sens de valeur, à savoir ce qu'il serait bien ou mal de penser, de dire de faire, d'être. Ce serait passer de l'être au devoir-être.

Vignette judiciaire

Voici une vignette judiciaire rapportée dans le quotidien *Le Monde* du 14 novembre 2018. Nous avons fait le choix de ne pas traiter l'aspect psychodynamique de cette situation, mais de l'éclairer à partir de nos précédents développements.

Il s'agit d'une décision de justice unique en France rendue par le tribunal de Montpellier après des années de procédure. Marie

et Philippe se marient en 1999, ils auront deux enfants. Après une dizaine d'années de mariage, Philippe décide de devenir une femme (transgenre) sans néanmoins porter atteinte à son appareil reproductif. Il obtient en 2011 auprès de l'administration son changement de sexe. Il s'appelle désormais Jeanne. Marie et Jeanne continuent leur vie de couple et de famille, toujours unies par les liens du mariage, qui devient de fait un mariage homosexuel légal puisqu'antérieur à la loi de 2013. En 2014, Marie est enceinte de Jeanne, laquelle fait enregistrer chez un notaire une reconnaissance prénatale « maternelle non gestatrice ». Après la naissance de l'enfant, l'officier d'état civil refuse d'inscrire cette reconnaissance de maternité, car l'enfant aurait alors une double filiation maternelle, ce qui n'est pas autorisé en droit français, hormis dans le cadre d'une adoption ou pour les couples homosexuels (2013). Très mécontente, Jeanne saisit le tribunal pour faire valoir sa demande. Le jugement rendu en juillet 2016 la rejette au motif que « la création d'un être humain procède de la rencontre d'un ovocyte (principe féminin) et d'un spermatozoïde (principe masculin) et qu'il est donc impossible que deux personnes du même sexe soient les parents biologiques d'un enfant ». « Par l'acte de procréation masculine qu'elle revendique, Jeanne a fait le choix de revenir de façon unilatérale sur le fait que désormais elle est reconnue comme personne de sexe féminin et qu'elle doit en assumer les conséquences. »

Jeanne fait appel. Les deux parents refusent de concert que la filiation de l'enfant soit établie après une procédure d'adoption et refusent aussi la reconnaissance d'une filiation paternelle. L'union départementale des affaires familiales, quant à elle, met en avant l'inégalité de statut du troisième enfant par rapport à ses deux aînés, tout en ayant la même origine biologique.

Le 14 novembre 2018, la cour a choisi d'inventer une notion, celle de « parent biologique », ce qui établit pour la première fois en France, une filiation non sexuée.

Nous avons ici une illustration éclairante de la notion de norme. Dans un premier temps, Marie et Philippe constituent une famille normale, étant dans la moyenne la plus fréquente reconnue, un papa, une maman et deux enfants.

Lorsque Philippe devient Jeanne, les repères se brouillent, bien que le cadre reste légal, puisque le couple ne divorce pas. Ils ne pouvaient demander une reconnaissance de leur union homosexuelle : elle aurait été irrecevable, le mariage homosexuel n'étant encore pas reconnu en 2011.

D'un point de vue linguistique, peut-on parler de couple homosexuel lorsqu'un des deux partenaires et un (une ?) transgenre ? Ma remarque ici relève d'un énoncé normatif dans la mesure où, comme nous l'avons déjà précisé, le normatif est un genre qui contient deux espèces principales : l'impératif (qui a la forme d'un commandement que l'esprit se donne à lui-même) et l'appréciatif qui associe une valeur donnée à une idée ou à une chose.

En 2013, lorsque la cour rejette la demande de Jeanne d'être reconnue comme mère et non comme père de son troisième enfant, la cour prononce une décision *normative* dans le sens où celle-ci reste conforme aux normes des institutions. Elle demande à Jeanne d'être conforme aux lois de l'état civil français.

En 2018, lorsque la cour invente pour la circonstance la notion de « parent biologique », elle fait entrer sa décision dans un nouveau discours normatif, tout en respectant les termes de la loi, à savoir qu'un enfant ne peut pas être issu biologiquement de deux mères, tout en reconnaissant à Jeanne une filiation biologique, qui n'est donc ni celle d'une mère ni celle d'un père. Le parent devenant par là même une notion non sexuée, il s'agit bien d'un énoncé symbolique de filiation. L'avenir nous apprendra si cet énoncé aura produit des effets de symbolisation.

En 1999, lorsque Marie et Jeanne s'unissent, nous dirions de cette famille qu'elle est normale : c'est un énoncé factuel, il décrit l'état des choses. De la même manière, en 2011, quand Philippe devient Jeanne, et en 2014, lors de la reconnaissance de filiation maternelle non gestatrice chez un notaire, nous sommes face à des énoncés factuels. En 2014, la décision de la cour relève d'un énoncé évaluatif et prescriptif. Nous verrons en 2018 cet énoncé reprendre sa dimension factuelle à travers l'invention de la notion de parent biologique, soit de parent non sexué, venant ainsi mettre à mal les conseils de Montesquieu qui préconisait de ne « pas faire par les lois ce qu'on peut faire par les mœurs ». Mais illustrant parfaitement les propos de J. Giraudoux trois siècles plus tard : « Nous savons tous ici que le droit est la plus puissante des écoles de l'imagination. Jamais poète n'a interprété la nature aussi librement qu'un juriste la réalité. »

Conclusion

Pour les thérapeutes familiaux que nous sommes ces notions structurent en quelque sorte notre écoute. Les interroger, c'est remanier nos *a priori* et notre cadre interne de référence. Nous rappellerons l'impact des

processus de subjectivation qui induisent que les contenus psychiques aient pu prendre une forme réflexive, une autre forme de symbolisation plus secondarisée (représentation de mot). La réflexivité nécessite le passage par le langage et ouvre la voie à la narrativité. Nous sommes témoins, tout particulièrement ces dernières décennies, de changements profonds et fondamentaux de nos repères. Les notions de norme, de normativité, de normal et de valeur s'inscrivent dans le métacadre au sein duquel nous évoluons. Elles ne peuvent être analysées qu'au regard de la société dans laquelle elles se déploient et nous contraignent à une certaine prudence, à une certaine précaution lors de leur utilisation. Paul Valéry utilisait l'expression « maître mot » pour définir un mot qui aurait plus de valeur que de sens. Il faut donc peser nos mots, car les mots ont un poids et une portée. Concluons avec H. Bergson : « Le désordre, c'est la déception d'un esprit qui trouve devant lui un ordre différent de celui dont il a besoin. »

Bibliographie

- Bergson H. (2003), *L'évolution créatrice*, PUF.
- Canguilhem G. (2013), *Le normal et le pathologique*, PUF.
- Canto-Sperber M. (dir.) (2004), *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* », Paris, PUF, 1324, 1357.
- Houdebine A.-M. (1983), Sur les traces de l'imaginaire linguistique, in Aebischer V. & Forel C., *Parlers masculins, parlers féminins ?*, Neuchâtel/Paris, Delachaux/Niestlé, 105-139.
- Ibrahim A. (dir.) (2005), *Qu'est-ce qu'un monstre ?*, PUF.
- Lalande A. (2018), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF.
- Matheson R. (2001), *Je suis une légende*, trad. Serval N., Paris, Gallimard.
- Moreau M.-L. (1997), « Les types de normes », dans *Sociolinguistique (concepts de base)*, Mardaga, Sprimont.
- Ogien R. (2012), *Pour l'Ère nouvelle*, vol. 45, n° 1-2, CNRS, Les Sciences de l'éducation, 2012.



RÉSUMÉ

« Être ou devoir être. » C'est à partir d'une définition des notions de normes et de valeurs que seront abordées les particularités et certaines conséquences de l'utilisation de ces termes. Des exemples pris dans le langage courant et au travers d'une vignette judiciaire viendront illustrer notre propos.

MOTS CLÉS

Norme — Normal — Normativité — Valeurs.

SUMMARY

“To be or to have to be.” Based on a definition of the notions of norms and values, peculiarities and consequences due to the use of said notions will be addressed. The author’s point will be illustrated by examples taken in everyday language and through a judicial vignette.

KEY WORDS

Norm — Normal — Normativity — Values.

RESUMEN

«Ser o deber ser.» Es a partir de una definición de los conceptos de normas y valores que se abordarán las particularidades y consecuencias de su uso. Ejemplos tomados en lenguaje común y a través de una viñeta en medio judicial lo ilustrarán.

PALABRAS CLAVE

Norma — Normal — Normatividad — Valores.



CHANTAL DIAMANTE
thérapeute familiale psychanalytique
«La Parentèle»
40, avenue Henri-de-Latouche
92290 Chatenay-Malabry

Conflicts d'intérêts : aucun

Normes, règles et emprise dans la famille

JEAN-LOUIS SOURGEN

LE PSYCHIATRE qui reçoit des enfants et des adolescents découvre, parfois dès la première consultation, les normes et les règles qui régissent la vie de la famille. Elles s'organisent autour d'idéaux largement partagés (respect des parents, obéissance, honnêteté) et s'adaptent aux nécessités de la vie commune (planning de travail des parents, temps scolaires, accompagnement des enfants à l'école et à l'activité qu'ils ont choisie). Ainsi se trouvent fixées les heures du lever et du coucher, celles des repas, le moment imparti à la toilette, le temps des devoirs. Ces règles tiennent compte de l'environnement, du type d'habitat, des particularités du voisinage. Autour de critères communs, les modalités de leur application montrent une certaine variété.

Ces règles, disparates dans leurs aspects, se caractérisent dans chaque enveloppe familiale à la fois par l'accent mis sur certains usages et par la sévérité plus ou moins grande à l'égard de leur observance. Elles établissent quelques distinctions entre les familles et parfois à l'intérieur d'une même famille. Les enfants connaissent les variations de certaines limites entre leur vie avec leurs parents et leur séjour chez les grands-parents paternels ou maternels. Ils comparent l'organisation mise en place par leurs parents avec celle qui règne chez leurs camarades d'école. Après certaines séparations familiales, malgré la permanence d'idéaux semblables, on voit se déployer des transformations propres à chaque nouvelle enveloppe familiale que la pratique de plus en plus répandue de la garde alternée met en évidence.

On pourrait classer en deux catégories les variations qui, par leur degré ou leur nature, attirent notre attention en suivant la distinction que le philosophe François Jullien établit entre l'écart et la différence lorsqu'il écrit : « tandis que la différence établit une distinction, l'écart procède d'une distance » (Jullien 2012).

Variations de l'ordre de l'écart

À l'ordre de l'écart appartiennent les variations parfois caricaturales touchant un point particulier ou plusieurs. Les deux vignettes cliniques qui vont suivre concernent toutes les deux des familles dont les parents sont séparés, mais on peut rencontrer l'équivalent lorsque les parents vivent ensemble. L'alliance des parents peut tempérer les excès de l'un ou de l'autre des conjoints, la présence d'un tiers favoriser l'autorité. Il n'en est plus ainsi lorsque les adultes sont séparés, mais lorsqu'ils ne le sont pas, leur désaccord, s'il se manifeste, entraîne sensiblement les mêmes effets avec de surcroît un vécu conflictuel quand l'alliance d'un parent avec un enfant se fait contre l'autre parent. Des phénomènes d'emprise peuvent devenir repérables mais restent modérés.

Ainsi, *Odilon*, 9 ans, dont les parents divorcés sont tous les deux architectes, ne regarde jamais la télé lorsqu'il vit chez sa mère, alors que lorsqu'il réside chez son père ni l'un ni l'autre ne quittent un écran. Le garçon semble admettre cela avec philosophie. Il dessine de mémoire des paysages remarquables, mais est aussi capable de reproduire un événement qu'il a vu à la télévision la semaine précédente et de me montrer ses talents de tacticien adepte des jeux en remarquant que les terroristes auraient mieux fait d'emprunter une autre voie de pénétration que celle qu'ils ont choisie, de passer par le toit plutôt que par l'entrée principale. Cette remarque témoigne peut-être d'un dévoilement de sa tactique de séduction œdipienne. Le symptôme ayant entraîné la première consultation est le suivant : il a une énurésie régulière chez sa mère alors qu'il se montre constamment propre chez son père. Sa lutte contre une angoisse de castration semble s'associer à l'emprise affectueuse de sa mère.

Jules vient avec sa mère, pharmacienne incapable de travailler après un accident, puis avec son père, technicien de laboratoire. Le collègue privé où il est en quatrième a demandé à ses parents de le conduire en consultation. Il a en effet envoyé à sa mère un mail, censé avoir été rédigé par son professeur de français, corrigeant une mauvaise note sous prétexte d'une erreur de transcription ; acte jugé très grave et surprenant chez ce

préadolescent plutôt sage. Lorsque je le rencontre seul, il se présente comme retenu mais intelligent et bon observateur de son environnement. Ce qu'il me dit de sa vie en alternance chez l'un ou l'autre de ses parents, avec sa sœur Alice, 15 ans, élève en première dans la même institution, révèle l'emprise de sa mère qui déploie l'étendue de son contrôle jusque chez son père. Il vit mal d'être désigné par le collègue, ses parents et sa sœur comme malade. Trouvant que son début d'adolescence ne présente aucun caractère inquiétant, je lui parle d'une thérapie familiale. Il manifeste son intérêt ; les parents revus donnent leur accord. Ainsi débutera une TFP bifocale, les enfants venant alternativement avec leur mère et avec leur père, qui se poursuit depuis plus d'un an et demi. Dans la famille, les idéaux de chacun des parents se complètent harmonieusement. Toutefois Mme M. tend à renforcer les liens des enfants avec sa famille, bourgeoise et parisienne, au détriment de la famille paternelle. Certaines règles édictées, surtout du côté maternel, ne manquent pas d'étonner. Ainsi, lors du changement de domicile, lorsqu'ils partent chez leur père pour la semaine qui lui est dévolue, Alice et Jules passent la douane... Ils doivent laisser chez leur mère les vêtements achetés par elle, les ordinateurs qu'elle a payés. Alice me dira : « je passe une semaine habillée en... une semaine habillée Monoprix ». M. M. n'oppose guère de résistance à tout cela. Chez la mère, les enfants peuvent recevoir et même inviter pour un repas leurs amis, mais seule Alice use de ce droit, parfois brutalement révoqué ; Jules, prudent, ne rencontre ses copains qu'à l'extérieur. Chez Madame, les enfants sont très libres, parfois peut-être trop. Alice, par exemple, peut rentrer seule tard dans la nuit. Il en va très différemment chez leur père, hyperprotecteur, qui les accompagne toujours là où ils doivent aller. Je suis surpris de constater qu'aucun des enfants ne semble se plaindre, dans les premiers temps, de cette organisation. La thérapie se poursuivant montrera les complémentarités contribuant au maintien de ce mode de vie.

Le père et la mère avaient vécu ensemble des années très heureuses. Un accident grave, alors que M. M. s'était endormi au volant, a bouleversé le couple. Mme M. a subi des fractures multiples, une blessure du visage qui lui a laissé des cicatrices et sa rééducation a été longue. Ils ont ensuite décidé d'avoir des enfants, réhabilitation narcissique de la mère et pour le père, responsable de l'accident, dépassement de sa culpabilité. Quelques années plus tard, la mère a voulu se séparer de lui.

Dans chaque cellule familiale née de la division, le réaménagement montre des aspects particuliers et la place prise par les enfants a plusieurs

facettes. Chez la mère, ce qui se dévoila dès les premières séances fut une sorte d'étonnante gémellité dans ses représentations du garçon et de la fille (Jules est très grand pour son âge, Alice petite), gémellité que l'extérieur renvoyait également aux enfants. Alice était le jumeau dominant. Son frère l'interrogeait du regard avant de prendre la parole, parfois elle parlait à sa place. Ils avaient partagé la même chambre jusqu'à plus de 10 ans, rangeaient leurs habits dans la même armoire, avaient une valise commune. Dans ce contexte, on comprend les difficultés d'individuation de Jules. Par la suite, une autre configuration apparut en filigrane. Alice et Madame formaient une sorte de couple parental, dans lequel la jeune fille remplaçait son père, prenant avec sa mère des décisions qui pouvaient concerner son frère. Celui-ci occupait une position œdipienne, faisant des balades régulières à vélo avec sa mère ou bien la cuisine ou du jardinage, le tout avec une certaine séduction. Chez leur père, qui avait une liaison en dehors de la maison, les enfants gardaient plutôt leur place d'enfant, mais d'enfants plus petits que leur âge réel.

Variations de l'ordre de la différence

Dans d'autres cas se manifeste une réelle différence, témoignant d'une opposition fondamentale aux règles communes, sans que parfois les protagonistes n'en aient clairement conscience. Certaines règles restent en effet l'habituelles quant à leur forme, tandis que d'autres sont le reflet d'une sorte d'idéologie élaborée par la cellule familiale, comme un mode défense spécifique face à une menace particulière liée souvent à l'histoire des ascendants ou transmise d'une génération à l'autre de façon transgénérationnelle. Un enfant, un adolescent, sera alors amené en consultation, très souvent désigné par l'ensemble familial comme rebelle ou refusant de participer à la vie quotidienne telle qu'elle est organisée, parfois porteur d'autres troubles. Il est le symptôme d'un malaise familial global et dénonce indirectement les mécanismes d'emprise souvent graves qui sont à l'œuvre. Quelques vignettes cliniques en seront l'illustration.

En accompagnant *Thomas* à une première consultation, ses parents le décrivent comme quelque peu à part dans la famille, s'isolant souvent, manifestant fréquemment sa mauvaise humeur. Ils s'inquiètent pour lui. Pourtant il est plutôt bon élève dans le collège privé où il est en quatrième, continue à jouer au foot, a beaucoup d'amis. Il vient seul la semaine suivante et j'apprends qu'il a déjà vu plusieurs psychiatres dans les mois qui ont précédé. Je lui demande s'il ne souhaite pas revoir l'un d'entre eux,

il me répond que non. Puis il ajoute : « J'ai besoin de parler à quelqu'un en dehors de ma famille et je ne peux pas parler avec mes copains. » Il me confie alors ce qui lui paraît bizarre dans le fonctionnement familial et qu'il n'avait pu exprimer jusque-là. La famille a déménagé l'année précédente dans la maison du grand-père maternel malade. Les infirmières se succèdent à son chevet. Thomas sait seulement qu'il s'agit d'une maladie neurologique grave avec des mouvements brusques, incontrôlés. Ce grand-père était plein d'attention pour lui, il lui avait appris à dessiner lorsqu'il était plus petit. La famille, murée dans le silence, ne reçoit plus personne, sauf pour des motifs professionnels. Ses parents ont organisé une vie calquée sur celle d'un couvent ; les prières du matin, de midi et du soir rythment la journée. Tous les membres de la famille y participent, Thomas comme son frère et sa sœur plus jeune. Les raisons de ces changements ne lui ont pas été expliquées et il ne comprend ni ces pratiques nouvelles, ni l'isolement de ce foyer. Mis au courant de cette souffrance familiale, j'ai proposé à Thomas de le rencontrer avec ses parents, ce qui a paru le soulager. Les parents ont accepté ma proposition de TFP, se sont excusés de ne pouvoir venir au premier rendez-vous, en ont pris un second, mais je n'ai vu personne et Thomas n'a plus donné signe de vie. J'avais sans doute sous-estimé combien le début du processus menaçait le mode de défense obsessionnel par lequel les parents essayaient de contenir leur angoisse et de conjurer le risque de transmission d'une maladie probablement héréditaire.

Gauthier, un jeune homme de 19 ans, m'a semblé lui aussi, dès les premières consultations, être le symptôme du malaise de sa famille dont les règles de vie très particulières se sont peu à peu dévoilées. Son père est un ingénieur de talent, son travail exige des déplacements assez fréquents, parfois lointains. Sa mère ne travaille pas et donne tout son temps à la vie familiale. Il a deux frères aînés : Mathieu, 23 ans, étudiant en droit, Thibaut, 21 ans, étudiant dans une école d'ingénieurs. Gauthier est à l'IUT de génie mécanique et si ses études sont satisfaisantes, son parcours est moins rectiligne que celui de ses frères. Considéré comme précoce, il a sauté une classe tandis que plus tard il redoublera sa seconde, quittant le collège privé pour un lycée renommé, où il se fera, dit-il, « de vrais amis ». Il s'accuse de « faire du mal à sa famille » et « s'est mis tout le monde à dos », pense-t-il, par son comportement indépendant. « Je suis différent de mes frères », ajoute-t-il. Il revendique le droit de sortir depuis qu'il est majeur et s'oppose à ses parents, à ses aînés qui l'en empêchent. Ce sont ses parents qui lui ont demandé d'aller consulter un psychiatre...

TYRANNIE DE LA NORME ?

Numéro présenté par Françoise Aubertel

Moyenne statistique, modèle idéal dont il ne faut s'éloigner sous peine d'anormalité, la norme peut aussi s'entendre comme génératrice de règles de pensée et de comportement. Demandant une sujétion à ce qu'elle édicte, n'est-elle pas implicitement vouée à exercer une tyrannie ?

Ce numéro interroge le sens de la norme en psychanalyse familiale. Quel rôle la famille joue-t-elle dans la création et la transmission de ses propres normes, proches du surmoi familial, de l'idéologie familiale, des mythes familiaux ? Intervient-elle dans la transmission des normes contextuelles et sociales ? Si l'excès qualitatif ou quantitatif des normes conduit à la tyrannie, leur disparition ou leur renouvellement peut aussi se profiler... avec des effets pathogènes. Des questions similaires se posent au sein des institutions de soin, des groupes de formation.

Introduction

Françoise Aubertel

Qu'est-ce que la norme ?

Être ou devoir être. *Chantal Diamante*

Normes, règles et emprise dans la famille. *Jean-Louis Sourgen*

La famille victime de ses normes

La famille tyrannique et le maître ès normes. *Alberto Eiguer*

Démasquer la norme : le travail de la norme et du désir en TFP. *Laurence Knera*

Entre idéaux familiaux et sirènes du Jihad. *Elisabeth Darchis*

La clinique à l'épreuve des nouvelles normes. Garder sa créativité. *Catherine Gianese-Madelaine*

Éthique de la parentalité, vers de nouvelles normes

Parentalités affiliatives. *Emigliu Filidori*

L'être père : de la norme et de l'organisation du sexuel infantile familial. *Bruno Le Clef*

Entre normes et subversion, nombreux sont les chemins de traverse. *Ouriel Rosenblum*

En formation et dans les institutions

Propositions éthiques pour la formation à la TFP. *Anne Loncan*

Normes institutionnelles, normes du superviseur. *Alain Lafage*

Institution : pratiques normées, pensée réifiée ? *Nicole Taliana*

Un peu d'histoire

Normalisation ou l'agonie du printemps de Prague. *Gérard Mével*

Ouvertures et débats

De l'interdit de savoir à l'interdit d'être. L'échec de la transmission symbolique en contexte d'exil et d'après-guerre d'Algérie. *Safia Metidji, Rosa Caron*

Lien gémellaire et rapport au double : des scénarios parentaux aux élaborations des enfants.

Eva Roy, Alain Ducouso-Lacaze

Réflexions à partir de *L'ombre d'un doute*, un film d'Alfred Hitchcock. *Daniela Lucarelli*

Notes de lecture

Catherine Pfister, Véronique Lopez-Minotti

Note cinématographique

Martine Mercier

ISBN : 978-2-84835-553-5

23 € TTC – France

www.inpress.fr

Illustration de couverture : @fotolia_ desertsands

Conception couverture : Meriem Rezgui



9 782848 355535

CNL
CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE



• EDITIONS IN PRESS •